

CAMIEG

Compte Rendu du Conseil d'Administration du 12 décembre 2023

ORDRE DU JOUR

1. Communication du Directeur (information)
2. Projet ROC - Remboursement Organismes Complémentaire (information)
3. Budget de Gestion Administrative 2024 (délibération)
4. Budget de Gestion du Risque 2024 (délibération)
5. Présentation des admissions en non-valeur 2023 (information)
6. Évolution du taux de remboursement des frais dentaires et de transports
7. Point sur les commissions

1. COMMUNICATION DU DIRECTEUR (INFORMATION)

Situation des services

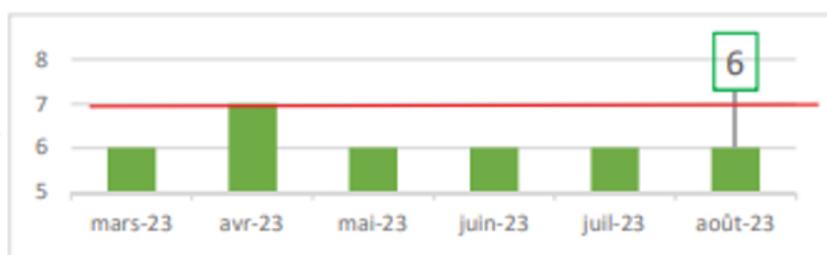
La gestion des droits a enregistré une augmentation des demandes au cours de la dernière période, marquée par une forte affluence en octobre et novembre. Celle-ci s'explique par la reprise par la Caisse du traitement des demandes mal orientées, telles que les demandes de devis qui auraient dû être adressées aux complémentaires. Cette activité, normalement gérée par la CPAM 92, a nécessité la mise en place d'heures supplémentaires pour maintenir les différents objectifs.

Pour notre délégation, il est crucial que la Camieg reprenne les activités déléguées à la CPAM, garantissant ainsi de l'activité pour les salariés de la Camieg, avec comme objectif la diminution des remises de gestion versées à la CPAM 92.

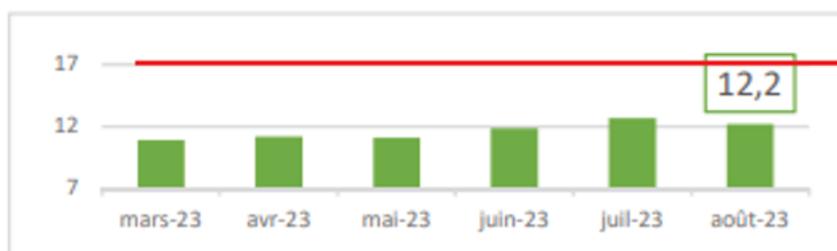
En ce qui concerne le traitement des courriels, les délais ont été maintenus en dessous de 48 heures. Les objectifs fixés pour les téléservices ont été atteints en termes d'ouverture de compte à « Mon Espace Complémentaire Camieg » (MECC), avec un taux satisfaisant également pour l'adhésion au Compte Ameli.

Sur les demandes de prestations CPAM 92, nous notons aussi des indicateurs dans les délais, comme le montrent ces deux indicateurs :

Délai de remboursement feuilles de soin électroniques



Délai de traitement feuilles de soin papier numérisées 9ème décile



Pour les affiliés à la MGEN, comme discuté lors du CA du mois d'octobre, il a été décidé que les assurés MGEN pourraient soumettre leurs demandes de remboursement de manière dématérialisée plutôt que par voie postale. La simplification des démarches par la dématérialisation est désormais opérationnelle, et ces assurés peuvent utiliser « Mon Espace Complémentaire Camieg » pour la transmission électronique de leurs feuilles de soin en vue d'un remboursement.

Point sur les dépenses du régime

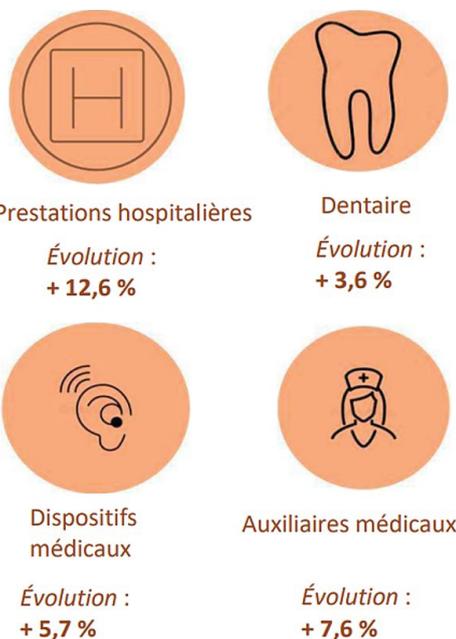
De janvier à octobre 2023, on observe une augmentation de +5,5 % des remboursements de soins par rapport à la même période en 2022. Cette hausse découle de deux facteurs principaux.

Le premier est attribuable à l'augmentation de la consommation dans les domaines dentaires, les prothèses auditives et les auxiliaires médicaux.

À l'échelle nationale, ces augmentations semblent suivre une tendance similaire à celle des remboursements de soins du régime général. Parmi ces dépenses, les remboursements de soins médicaux et dentaires affichent une hausse de 4,9 % en un an.

Le second facteur d'augmentation est lié à la hausse des coûts des prestations de certains soins, résultant d'une revalorisation en réponse à l'inflation.

Voici sous forme de graphique, l'évolution de remboursement pour les postes les plus importants :



Retour sur le traitement des prestations pour les résidents de Saint-Pierre-et-Miquelon

Pour rappel, la Camieg a repris en charge l'affiliation et la gestion des droits des assurés de Saint-Pierre-et-Miquelon, en février dernier. En parallèle, APIVIA assume la responsabilité de la gestion des prestations complémentaires et de la réception des appels téléphoniques.

Cette reprise concerne 167 bénéficiaires, avec une incitation auprès des assurés pour qu'ils ouvrent leur espace complémentaire santé.

La Camieg gère donc ces opérations avec une volumétrie tout à fait raisonnable.

Du côté de la CMCAS locale, aucun retour particulier ne semble avoir été signalé.

2. PROJET ROC – REMBOURSEMENT ORGANISMES COMPLÉMENTAIRE (INFORMATION)

Récemment, 270 établissements de santé ont été intégrés au dispositif ROC parmi les 900 établissements nationaux. À titre de rappel, le dispositif ROC a pour objectif d'accompagner les établissements de santé dans la sécurisation de leurs recettes et la réduction de la charge administrative du personnel et des patients.

Il est important de souligner que notre délégation FO, lors du Conseil d'Administration (CA) du mois de juin, a pris part au processus de sélection des scénarios spécifiques sur ce sujet. Notre choix final avait pour objectif de garantir une amélioration de la qualité de service pour les assurés lors de séjours hospitaliers, avec l'engagement de ne laisser aucun assuré de côté.

À la suite de la Commission des marchés du mois d'octobre, les choses se sont accélérées côté Camieg, puisque le futur acteur qui opérera sur le sujet ROC a été retenu. Cet acteur, dit «concentrateur» est reconnu en tant que société spécialisée dans la gestion des prestations de santé et le développement de logiciels dédiés à la santé. Elle propose aussi des solutions pour la gestion des flux financiers, la facturation, ainsi que d'autres services liés à la santé.

Faisant suite à différentes réunions, ce concentrateur démontre une bonne connaissance du sujet, et des contacts avec l'ensemble des mutuelles sont en place. La Camieg se montre optimiste quant à une mise en place en septembre/octobre 2024, mais des frictions pourraient être constatées avec certains établissements hospitaliers qui n'auraient pas adopté le ROC à cette date.

Comme stipulé par notre délégation FO lors de la réunion du CA en juin, il est essentiel de préparer une communication claire et précise à l'attention des assurés, afin de les informer des changements significatifs à venir concernant la carte de tiers payant.

3. BUDGET DE GESTION ADMINISTRATIVE 2024 (DÉLIBÉRATION)

En séance, le document présenté propose une augmentation de l'autorisation de dépenses de 2536 k€, ajustant ainsi le budget 2024, initialement fixé à 24 107 262 €. Il passera donc à 26 643 306 €. Cette augmentation budgétaire intègre les ajustements liés aux mesures RH, à l'inflation, à la réalisation du projet ROC, ainsi qu'aux besoins d'investissement.

Pour FO :

Notre délégation valide ce budget de Gestion Administrative 2023.

4. BUDGET DE GESTION DU RISQUE 2024 (DÉLIBÉRATION)

La proposition budgétaire a été validée avec l'ensemble des administrateurs, conduisant à la reconduction du budget voté lors de la COG, soit un montant de 507 000 €. Cette reconduction s'accompagne d'une répartition similaire à celle de l'année 2023 pour les différents postes de dépenses.

Concernant la contribution du fond de gestion technique (FNGT) au budget du fonds de gestion administrative 2024, elle s'élève à un total de 507 000 €. Cette somme est répartie entre la section des actifs, avec une contribution de 225 904 €, et la section des inactifs, qui bénéficie d'une contribution de 281 096 €.

Comptes	Charges	Total	Comptes	Produits	Total
60	Achats	407 000	75	Autres produits de gestion courante	507 000
			7581	dont TRANSFERT DU FONDS NATIONAL DE GESTION TECHNIQUE	507 000
61	Services extérieurs	80 000		Dont Transfert FNGT Actifs	225 904
62	Autres services extérieurs	10 000		Dont Transfert FNGT Inactifs	281 096
65	Autres charges de gestion courante	10 000			
TOTAL DES CHARGES		507 000	TOTAL DES PRODUITS		507 000

Cette répartition reflète l'engagement financier du FNGT pour soutenir les différentes composantes du budget, en tenant compte des besoins spécifiques des actifs et des inactifs.

Pour FO :

Notre délégation vote favorablement pour ce budget 2023.

5. PRÉSENTATION DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2023 (INFORMATION)

L'admission en non-valeur a pour but de régulariser les états des restes à recouvrer des prestations des organismes de sécurité sociale, en se concentrant particulièrement sur la CAMIEG et les indus associés à la part complémentaire versée aux assurés des IEG.

En cas d'amélioration de la situation financière du débiteur ou de nouvelles informations permettant de le localiser, le recouvrement des indus sera réexaminé et repris.

Le Directeur et le Directeur comptable et financier ont émis un avis favorable sur la demande d'admission en non-valeur, totalisant 7 122,12 euros, représentant des charges techniques pour l'organisme.

6. ÉVOLUTION DU TAUX DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DENTAIRES ET DE TRANSPORTS – ACTUALISATION DE L'IMPACT FINANCIER ET MISE À JOUR DES PROJECTIONS FINANCIÈRES DU FNGT 2023 – 2040 (INFORMATION)

Par décision de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) du 18 juillet 2023, la participation des assurés aux frais de transport sanitaire a été relevée de 35 % à 45 %, comme indiqué dans le Journal Officiel du 1^{er} août 2023. Cette augmentation du taux de remboursement au titre du régime complémentaire des frais de transport générera un **surplus de dépenses de 631 406 € pour la Camieg sur une année pleine.**

Dans le même contexte, une modification a été mise en œuvre pour la participation des assurés aux frais d'honoraires des chirurgiens-dentistes et aux actes de soins dentaires. Cette initiative s'inscrit dans la mise en œuvre d'une politique 100 % santé-prévention dans le domaine des soins bucco-dentaires. La hausse du taux de remboursement au titre du régime complémentaire des soins dentaires engendrera ainsi un **surplus de dépenses de 4021 965 € pour la Camieg sur une année pleine.**

Par ailleurs, depuis le 1^{er} novembre 2023, la consultation des médecins généralistes et spécialistes conventionnés avec l'Assurance Maladie a connu une augmentation de 1,50 € en métropole et de 1,80 € dans les départements et régions d'outre-mer (Drom). Cette hausse tarifaire des consultations entraînera un **surplus de dépenses de 776 740 € pour la Camieg sur une année pleine.**

Ces décisions du gouvernement créent un impact financier lourd pour la Camieg, avec une projection de hausse des prestations de 5 430 111 €. Cette situation risque de créer un déséquilibre des comptes d'ici 2038, mettant la Camieg en difficulté dès 2033 avec la mise en place de la clause d'alerte, définissant un fonds de réserve équivalent à 3 mois de prestations. Une conséquence probable sera la nécessité de réévaluer les cotisations.

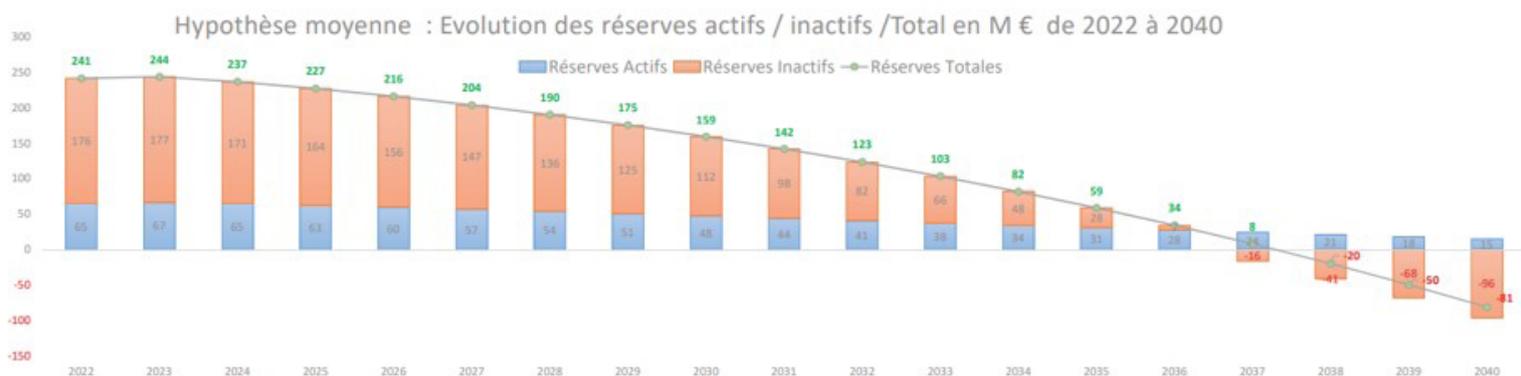
Notre délégation FO restera vigilante face à de telles conséquences, ou face à des décisions politiques au sein de l'organisme qui pourraient entraîner des dépenses supplémentaires. Il est crucial de comprendre que ces coûts additionnels seront en fin de compte supportés par l'ensemble des assurés. Par conséquent, notre attention sera particulièrement focalisée sur les choix et les orientations politiques susceptibles d'avoir un impact financier sur l'ensemble des assurés.

Nous tenons à rappeler que cette situation est également due à plusieurs facteurs, tels que les décisions du gouvernement concernant le déremboursement des prestations mentionnées ci-dessus.

Mais en négligeant les problèmes fondamentaux, tels que les causes profondes des arrêts maladie et les déserts médicaux, et en adoptant une vision à court terme axée uniquement sur les économies, la PLFSS 2024, adoptée par le biais du 49.3, risque fortement d'entraîner une renonciation aux soins. À plus long terme, cela pourrait également conduire à une gestion de la situation médicale plus préoccupante, associée à des coûts plus élevés.

Il est à noter que des mesures correctives peuvent équilibrer la situation, telles que l'augmentation des salaires et le nombre de futures embauches dans le secteur, à condition qu'elles soient conformes au statut des IEG. Cependant, il convient de souligner que, quelle que soit la situation financière de la caisse, elle aurait pu être différente si l'État n'avait pas confisqué 351 millions d'euros depuis 2014.

Vous trouverez ci-dessous un graphique illustrant une hypothèse de projection des réserves de la caisse pour les actifs/inactifs, sur une trajectoire financière continuant à refléter une perspective de hausse des coûts.



7. POINT SUR LES COMMISSIONS

Commission santé :

Lors de la dernière commission Santé, notre délégation FO a fait la proposition de mettre en place des ambassadeurs, puisqu'à la lecture des documents, nous nous apercevons que seuls 40 % de répondants connaissent les actions de prévention au sein de la CAMIEG. Ces ambassadeurs, qui seraient d'anciens participants à des actions de prévention, pourraient aider à la promotion des différentes thématiques.

La notion de stress a aussi été abordée lors de cette commission, et notre représentant FO a notifié qu'il fallait effectivement faire attention à cet aspect, car les temps changent, les entreprises évoluent, la gestion du stress devient un sujet de plus en plus important. Il faudra également aider les salariés sur ce thème avec l'allongement des carrières dû à la réforme des retraites.

Prochain Conseil d'Administration

Le 13 février 2024

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.